

# Tâche formation professionnelle 2023-2024 — CSS des Patriotes

**32 heures (en moyenne) par semaine = 1280 heures annuelles**

**1**

## Tâche éducative - 720 heures

### Enseignant régulier temps plein

- 635 heures par année — cours et leçons et/ou supervision des stages en présence des élèves.
- 85 heures par année — autres tâches éducatives.

### Enseignant à temps partiel

720 heures par année incluant les cours et leçons et/ou supervision des stages en présence des élèves et les autres tâches éducatives.

### Autres tâches éducatives :

- Surveillances autres que les surveillances de l'accueil et des déplacements
- Récupération
- Encadrement

*20 heures en moyenne par semaine*

**2**

## Autres tâches professionnelles (ATP) assignées = 360 heures

- Journées pédagogiques
- Surveillance de l'accueil et des déplacements
- Comités
- Rencontres
- Correction
- Planification
- Préparation
- Échanges, suivis, rapports et communications avec d'autres

membres du personnel, la direction du centre, les parents ou les partenaires (suivi d'élèves, etc.)

- Veille à l'équipement utilisé dans le cadre des activités d'apprentissage reliées à son enseignement
- Annexe 50 (*Mesure de soutien à certaines enseignantes ou certains enseignants inscrits dans un programme d'enseignement en formation professionnelle*)
- Etc.

**3**

## Autres tâches professionnelles (ATP) personnelles - 200 heures

\* 120 heures à l'école à l'intérieur de l'amplitude de 35 heures en incluant le temps requis pour les 3 premières rencontres de parents et les 10 rencontres collectives.

◇ 80 heures à l'extérieur de l'amplitude ou au choix de l'enseignant, effectuées au lieu déterminé par l'enseignant et au moment de son choix.

(2 heures, en moyenne, par semaine)

La TÉ et les ATP qui ne nécessitent pas une présence récurrente ne sont pas fixées à l'horaire.

		FP	
		Régulier temps plein heures/année	Temps partiel heures/année
Tâche éducative	Cours et leçons	635 h	720 h
	Autres tâches éducatives	85 h	
	<b>Total</b>	<b>720 h</b>	<b>720 h</b>
Autres tâches professionnelles	Assignées	360 h	
	Personnelles	* 120 h	} 200 h
		◇ 80 h	
	<b>Total</b>	<b>1280 h</b>	
<b>Présence, en moyenne, de 30 h / semaine à l'école.</b>			